



CCCPS / 2024 / DE050  
7.1 Décisions budgétaires

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 28 mars 2024 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 14 mars 2024

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 28 mars 2024, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean Christophe AUBERT ; Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; François BROCARD ; Cédric FERMOND ; Thierry GUILLOUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Hervé MARITON Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Nicolas SIZARET ; Boris TRANSINNE et Frédéric TRON.
Pouvoirs	Marcel BONNARD à Jean Louis BAUDOUIN ; Danielle BORDERES à Stéphanie KARCHER ; Anne Marie CHIROUZE à Ruth AZAÏS ; Audrey CORNEILLE à Jean Pierre POINT ; Agnès FOUILLEUX à Rodène BODIN-CASALIS ; Caryl FRAUD à Boris TRANSINNE ; Dominique MARCON à René-Pierre HALTER ; Jean-Marc MATTRAS à Franck MONGE ; Morgane PEYRACHE à Christophe LEMERCIER ; Jean Philippe ROCHE à Muriel LORENZETTI et Arnaud VANNIER à François BROCARD.
Absents	Dominique DELAYE ; Sarah DUVAUCHELLE et Frédéric TEYSSOT ;
Secrétaire de séance	Catherine MERIEAU

**Nouvelle grille tarifaire pour la location des infrastructures sportives de la CCCPS à compter du  
01/04/2024**

Le Conseil,

**I. Rappel du contexte**

L'année 2023, a vu des modifications sur nos mesures d'accueil, gestion de nos bâtiments et coût énergétique et donc il est proposé une nouvelle grille tarifaire de nos structures sportives.

**II. Objet de la délibération**

Anciens tarifs :



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
 ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
 Séance du 28 mars 2024 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 14 mars 2024

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Types d'associations/ siège social de l'association	Durée	Gymnases	Terrains de foot ou rugby avec vestiaires	Vestiaires, sanitaires, couloirs, bar	Sanitaires extérieurs Saillans	Salle escrime	Tennis, dojo	Boulodrome/ tennis table
Associations sportives du territoire	Journée	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
	En période de chauffe							
Associations sportives hors territoire	Journée	90 €	90 €	50 €	30 €	90 €	90 €	Pas de location
	Demi- journée	50 €	50 €	25 €	15 €	50 €	50 €	Pas de location
	En période de chauffe	40 € suppl	40 € suppl	40 € suppl	Pas de location	40 € suppl	40 € suppl	Pas de location
Associations autres que sportives CCCPS	Journée	Pas de location	Pas de location	90 €	50 €	90 €	Pas de location	Pas de location
	Demi- journée	Pas de location	Pas de location	50 €	25 €	50 €	Pas de location	Pas de location
	En période de chauffe	Pas de location	Pas de location	40 € suppl	Pas de location	40 € suppl	Pas de location	Pas de location
Associations autres que sportives, hors CCCPS	Journée	Pas de location	Pas de location	Pas de location	40 €	Pas de location	Pas de location	Pas de location
	En période de chauffe	Pas de location	Pas de location	Pas de location	Pas de location	Pas de location	Pas de location	Pas de location
Comités, Liges, Fédérations sportives	Location journée	50€						Pas de location
	Demi- journée	25 €						Pas de Location
	En période de chauffe	40 € suppl						Pas de location
Fluides sauf associations sportives de la CCCPS	Location Journée	15 euros par jour						Pas de location
Perte de Clefs	A l'unité	Clef sécurisée : 30 € pièce			Clé simple : 15 € pièce			

Les nouveaux pour les mises à disposition des équipements sportifs proposés sont les suivants.

Ils seront applicables à partir du 01 avril 2024.

Les mise à disposition des équipements sportifs demeurent néanmoins gratuites pour toutes les associations sportives du territoire qui en font la demande sous réserve de disponibilité.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
 ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
 Séance du 28 mars 2024 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 14 mars 2024

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Types d'associations/ siège social de l'association	Durée	Gymnases	Terrain enherbé	Terrains foot ou rugby avec vestiaire	Vestiaires, sanitaires, couloirs et bars	Sanitaires extérieurs Saillans	Salle escrime	Tennis	Dojo	Boulodrome
<b>Associations sportives du territoire</b>	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
<b>Associations sportives hors territoire</b>	Journée du 01-04 au 31-10	120 €	120 €	120 €	120 €	50 €	Pas de location	120 €	120 €	120 €
	Journée du 01-11 au 31-03	200 €	200 €	200 €	200 €	50 €	Pas de location	200 €	200 €	200 €
<b>Associations autres que sportives CCCPS</b>	Journée du 01-04 au 31-10	Pas de location	90 €	90 €	90 €	50 €	Pas de location	Pas de location	Pas de location	90 €
	Journée du 01-11 au 31-03	Pas de location	150 €	150 €	150 €	50 €	Pas de location	Pas de location	Pas de location	150 €
<b>Associations autres que sportives, hors CCCPS</b>	Journée du 01-04 au 31-10	Pas de location	90 €	Pas de location	Pas de location	Pas de location	Pas de location	Pas de location	Pas de location	Pas de location
	Journée du 01-11 au 31-03	Pas de location	150 €	Pas de location	Pas de location	Pas de location	Pas de location	Pas de location	Pas de location	Pas de location
<b>Comités, Ligues, Fédérations sportives</b>	Journée du 01-04 au 31-10	120 €	120 €	120 €	120 €	50 €	Pas de location	120 €	120 €	120 €
	Journée du 01-11 au 31-03	120 €	120 €	120 €	120 €	50 €	Pas de location	120 €	120 €	120 €
<b>Perte de Clefs</b>	A l'unité	Clef sécurisée	30 €	Clef simple	15 €					

**III. Visas**

VU le code des collectivités territoriales ;  
 VU l'avis de l'exécutif du 05/10/2023 ;  
 VU l'avis de la commission finances du 12/03/2024 ;

**IV. Délibéré**

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) de donner un avis favorable à ces nouveaux tarifs à partir du 01-04-2024,
- 2) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**V. Résultat du vote**

Délibération adoptée à l'unanimité.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 28 mars 2024 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 14 mars 2024

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

**VI. Annexe**

La présente délibération ne comporte aucune annexe.

Catherine MERIEAU  
Secrétaire de séance

Le 28 mars 2024  
Au registre sont les signatures  
Denis BENOIT  
Président

